



➤ VIE COMMUNALE

Sous l'impulsion du **Conseil Municipal des Enfants** et des élues référentes, la création d'un verger communal a vu le jour sur la base de loisirs. Après la mise en forme du sol, permettant d'améliorer la capacité d'absorption de l'eau en période chaude, de nombreuses espèces de fruitiers ont été implantées. Pommiers, cerisiers, mirabelliers composeront ce verger. Les derniers sujets ont été plantés le 6 Janvier par les deux équipes d'élus au **CME** depuis sa création en 2020. Les 20 fruitiers serviront aussi de base pour des ateliers pédagogiques intergénérationnels.

36 peupliers avaient été abattus en 2022, leur âge et leur état général étant contradictoires avec la sécurité des usagers. Un engagement avait été pris : « **en replanter autant** ». C'est donc en complément, des 20 fruitiers, que 20 autres arbres ont été replantés sur la base de loisirs. Catalpas, mûriers platane et érables recréeront de nouveaux espaces de fraîcheur. Cette opération a été financée à 50% dans le cadre du programme « **Un arbre, un habitant** » initié par le département de l'Isère.



> VIE MUNICIPALE

Annoncée dans les projets de 2023, la **réhabilitation de la cure** n'a pu être mise en œuvre. En effet, après le passage d'entreprises spécialisées et d'experts, le résultat est sans appel : « l'état général du bâtiment ne permet plus d'envisager les travaux lourds qu'impose la mise en conformité d'un bâtiment public ». La principale cause : les nombreuses infiltrations d'eau qui, au gré des années, ont endommagé la charpente et affaibli des éléments structurants du « bâti ». Cet édifice en l'état ne pouvant plus être utilisé, la déconstruction est à l'étude, pour autant la destination initiale du site reste d'actualité.



Le nouveau pont, route de Chatenay, est ouvert. Cela induit la fermeture définitive du carrefour permettant de prendre la direction de Grenoble. L'accès à Marcilloles via une déviation est possible, mais cela restera difficile jusqu'à la réalisation de la nouvelle voirie reliant le pont à la zone d'activités. Cette fermeture a entraîné un changement dans les habitudes de circulation et nombreux sont les usagers qui, aujourd'hui, utilisent la route de La Côte minimisant ainsi l'impact sur la route de Saint Siméon. Pour autant, la sécurisation des chemins de plaine sera réalisée.

> VIE MUNICIPALE

2024 sera une année d'accélération en terme de projets avec au programme : la réhabilitation de l'ancien préau qui accueillera le service technique et la chaufferie centrale, la rénovation intégrale d'un des deux logements communaux, la rénovation d'une salle de classe et la mise en place de la vidéo protection. Ces travaux viendront compléter ceux déjà engagés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement en direction de l'éclairage public et de l'aménagement de la base de loisirs. La bonne gestion de la commune permet l'autofinancement de l'ensemble de ces travaux.



Pour parvenir au bon achèvement des travaux, le suivi technique et organisationnel est primordial. Au regard du volume de chantiers à suivre en 2024, il est essentiel d'amplifier l'action de la municipalité afin de garantir, tout au long des travaux, le bon respect des différents cahiers des charges comme des règles de l'art. **Gérard Carra** déjà très impliqué sur le dossier de l'énergie, a été nommé conseiller délégué par le maire. Cet apport de compétence et d'engagement permettra d'être présent sur l'ensemble « des fronts » en lien à l'action municipale.

> VIE ASSOCIATIVE



C'est avec un enthousiasme débordant que la nouvelle équipe du **Sou des Écoles** entame la saison 2023/2024. En quelques semaines, elles et ils, ont pris leurs marques et ont engagé très vite de nouvelles manifestations. A leur actif, le spectacle de Noël à destination de tous les enfants de l'école communale, et, le 9 Décembre, le premier vide grenier spécial jouets et puériculture. Une réussite pour une première. Toute l'équipe est déjà à pied d'œuvre pour préparer le loto du 6 Avril prochain.

«**Le Sou**», au-delà de financer de nombreuses activités, est aussi un acteur essentiel dans le financement des voyages scolaires. En effet, 2 000 €/an sont reversés à la coop de l'école en charge de l'organisation des sorties. Alors que tous les enfants profitent de ces activités, il est étonnant que la cotisation annuelle pourtant modeste (10€) ne soit pas versée par tous les parents. Il n'est jamais trop tard...

> VIE INTERCOMMUNALE

La mise en place du contrôle d'accès aux déchetteries est une étape importante dans la politique de modernisation des infrastructures intercommunales tout en préservant la qualité de service. Mais un autre objectif est en jeu. En contrôlant et en limitant l'afflux des déchets en provenance d'autres territoires, la **Communauté de Communes souhaite inverser l'augmentation des tonnages enregistrés depuis 2018**. Avec une hausse de 31% du tonnage de déchets à enfouir sur les quatre dernières années, il fallait agir. Ce dispositif expérimental sera, au gré des semaines évalué, afin de l'adapter aux usagers particuliers, tout en ne perdant pas de vue l'objectif initial.



Depuis le 2 Janvier 2024, accéder aux déchetteries impose de **déclarer votre véhicule sur le site de la Communauté de Communes**. Pour celles et ceux n'ayant pu réaliser seul cette opération, le secrétariat de mairie continue comme en décembre à vous aider. Pour cela, il faut vous munir d'un *justificatif de domicile de moins de 3 mois*, de la *carte grise du ou des véhicules à enregistrer*. Votre mail personnel doit être accessible durant l'opération, soit sur place grâce à votre portable, soit sur votre PC fixe ou une personne pourra vous transmettre votre mot de passe.

> AGENDA

Du 17 Janvier 2024 au 18 Février 2024

Recensement de la population.

Samedi 27 Janvier 2024 à 11H

Cérémonie des voeux de la municipalité

Préau de la salle des fêtes.

MARS

Samedi 2 Février 2024 à 13H30

Concours de Belotte - Toutes les équipes primées

Organisé par le Club des Blé d'Or de Sardieu

Salle des fêtes de Penol.

> À NOTER

Voulant en permanence s'adapter aux besoins du plus grand nombre, la municipalité envisage la mise en place de « **journées broyage spéciale haie** ». Le principe de fonctionnement serait assez simple : les personnes intéressées (particuliers seulement) s'inscriraient en mairie, un horaire de dépôt sur site serait alors défini. L'entreprise, retenue pour réaliser ces travaux, se chargera du broyage pour éviter tous risques. Le « déchet » servira de paillage pour les plantations communales, mais aussi, au gré des volumes, à chacune et chacun d'entre nous. Réalisées au printemps comme à l'automne, ces journées limiteront les trajets en direction des déchetteries réduisant ainsi notre impact carbone. Pour finaliser cette réflexion, donnez votre avis sur ce nouveau service

en envoyant un mail en mairie (mairie.sardieu@wanadoo.fr)
avec votre nom et, si possible, le volume estimé de haie à broyer.

Contact MAIRIE

> Mairie de SARDIEU

131 Chemin Neuf
38260 Sardieu

Tél : 04 74 20 24 69

Mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

Site web : www.sardieu.net

> Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Mardi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Pour l'information d'urgence utilisez l'application gratuite « Panneau Pocket »

